Formation continue

CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

PRÉSENTATION

Descriptif

Il est de la responsabilité de toute entreprise effectuant du transport de marchandises dangereuses ou des opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ce type de transport, de désigner un ou plusieurs Conseillers à la Sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.

Objectifs

- Mettre en oeuvre la méthodologie nécessaire pour exploiter l'ADR.
- Appliquer les textes réglementaires relatifs au transport de matières dangereuses par route (arrêté du 29/05/2009 relatif aux transports de MD par voies terrestres «dit arrêté TMD»).
- Analyser des situations et mettre en place des actions correctives et préventives.
- Préparer à l'examen du conseiller à la sécurité.

Public concerné

Tout salarié d'entreprise dont l'activité comporte les transports terrestres de marchandises dangereuses, les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces marchandises.

COMPÉTENCES & DÉBOUCHÉS

Compétences visées

Le conseiller à la sécurité interne ou externe à l'entreprise conçoit et met en œuvre les procédures et les règles de sécurité relatives à la manipulation et au transport de marchandises dangereuses.

Les + Promotrans

- Nombre limité de participants par session permettant une approche interactive et des conseils personnalisés,
- Conseillers à la sécurité,
- Organisme de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de matières dangereuses agréé par le Ministère des Transports.

Certification

Si réussite à l'examen, un certificat de conseiller à la sécurité est délivré par le CIFMD, organisme mandaté par le Ministère des Transports. Valable 5 ans. Les inscriptions à l'examen doivent se faire en ligne sur le site du CIFMD par le candidat. Attention clôture des inscriptions 3 mois avant la date d'examen.

PROGRAMME

- **Durée** : 7 jours
- **Intitulés des modules**

Module 1 / Vision globale de la réglementation 2 j
Contexte réglementaire
Module 2 / Approfondissement de l'ADR 3 j
Dangers et risques des matières dangereuses
Identification et classification des matières dangereuses
Choix, marquage et étiquetage des emballages, des GRV et des conteneurs – citernes …
Rédaction du " Document de transport "
Préparation et exécution du transport (type, équipements, signalisation et placardage du véhicule,
document de bord, opérations de chargement et de déchargement)
Circulation et stationnement du véhicule
Cas d'exemptions (totales ou partielles) à la réglementation
Responsabilité des différents intervenants et sanctions
Fonction et rôle du Conseiller à la Sécurité
Module 3 / Mises en situation 2 j
Analyse de situations et mise en condition d'examen

- **Méthodologie**

• Alternance d'apports théoriques et pratiques
• Travaux individuels et de groupes
• Mises en situation
• Supports pedagogiques / multimédia (vidéo)

INFOS PRATIQUES

- **Dates et lieux** : Contactez le centre de formation le plus proche de chez vous
- **Modalité(s) de formation** : Formation en présentiel dans nos centres de formation
- **Contact** : contact@promotrans.fr